Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 074-217401991-20241213-DEL2024_049-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2024/049

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 6 décembre 2024

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Gunilla SKARIN PARTE ayant donné pouvoir à Geneviève GRAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme BAMBERGER

OBJET : REVISION STATUTAIRE N°4 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION THONON AGGLOMERATION -

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-17,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération N° CC2024.00295 du 24 septembre 2024 par laquelle le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la révision n°4 des statuts de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération n°CC2024.00295 du 24 septembre 2024 relative à l'évolution des statuts.
Il est proposé au Conseil municipal de prendre en compte l'évolution des statuts dont copie intégrale est annexée à la présente.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 2 voix contre (Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD) et 1 abstention (Gunilla SKARIN PARTE)

ADOPTE la révision statutaire n°4 de la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération telle qu'énoncée ci-dessus, et dont copie intégrale est annexée à la présente

Signé par : Christian Breuzat
Date : 16/12/2024
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 074-217401991-20241213-DEL2024_049-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération :

- Au Président de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération
- A Monsieur le Préfet aux fins que ce dernier approuve, par arrêté, les nouveaux statuts de Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

MAIRIE DE NERNIER
HAUTE-SAVOIE

Secrétaire de séance
Jérôme BAMBERGER

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.fr**

Transmis au représentant de l'Etat le : 16 DEC. 2024

Date de publication